

RÈGLEMENT 2000-18 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE
MODIFIER LES LIMITES DE LA PLAINE INONDABLE DANS LE SECTEUR
« PLACE DES ÎLES » À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la limite de la
plaine inondable dans le secteur de place
des îles à Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU QU' un avis de présentation a été donné
conformément à la loi en date du 15 août
2000;

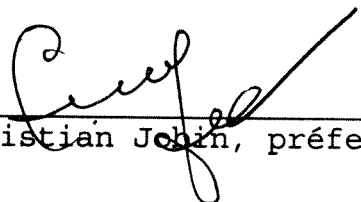
EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Alain Lemaire
appuyé par madame Danielle Roy-Marinelli
et résolu à l'unanimité

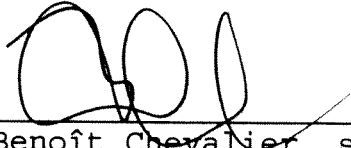
QUE le présent règlement soit adopté, savoir :

ARTICLE 1 la carte 2 du schéma d'aménagement est
modifiée dans le secteur de place des îles à
Saint-Lambert-de-Lauzon afin de corriger la
limite de la plaine d'inondation le tout tel
qu'apparaissant sur le plan 2000-18 joint au
présent règlement pour en faire partie
intégrante.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément
à la loi.


Christian Jobin, préfet


Benoît Chevalier, sec.-trés.

Avis de présentation :	15 août 2000
Adoption du règlement :	rés. 2000-332; 17 octobre 2000
Entrée en vigueur du règlement :	12 décembre 2000
Avis d'entrée en vigueur :	23 décembre 2000